AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-8-64 333310

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er Supplément au Bulletin N° 47 d'Août 1964

20 Août 1964

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TORDEUSE ORIENTALE - Dans les pépinières de pêchers la protection des écussons sera assurée par un traitement exécuté dans les cinq jours qui suivent le greffage.

POU DE SAN JOSE - (Zones contaminées et de protection)

Contre la 2ème génération de cette cochenille, un premier traitement devra être appliqué dès réception de ce bulletin. Il sera renouvelé environ 3 semaines plus tard.

On utilisera un Oléoparathion à la dose de 30 gr de matière active par hectolitre de bouillie

INFORMATIONS

GRANDE CULTURE

DESINFECTION DES SEMENCES DE COLZA - Le colza peut être attaqué au moment de la germination et durant les premières semaines de son développement par divers champignons provoquant la "fonte des semis" ainsi que par certains insectes, telles que les petites et Grosses Altises. Les dégâts causés par ces parasites peuvent être évités ou tout au moins considérablement réduits en traitant les semences.

Il est donc indispensable de désinfecter celles-ci. Une bonne protection contre les champignons s'obtient en enrobant les graines avec un fongicide à base de Thirame ou T.M.T.D., d'Oxy-quinoléate de cuivre ou d'organo-mercuriques. Ce traitement est généralement fait par l'organisme chargé de la commercialisation des semences sélectionnées C.O.C. et dans ce cas l'étiquette d'origine jointe au sac de semences porte le nom du produit utilisé. Pour les autres semences si les sacs ne portent pas mention du traitement, il appartiendra par conséquent à l'agriculteur de le faire lui-même.

Quant au traitement insecticide à base de lindane, il est assez rarement fait par le vendeur. Il faut alors procéder à l'enrobage des semences avec une spécialité commerciale d'une teneur d'au moins 75% de matière active, utilisée à la dose de 40 grammes par kilo de semences. Afin d'améliorer l'adhérence de la poudre aux graines, il sera utile d'enrober celles-ci au préalable avec de l'huile de table à raison d'une cuillerée par kilo.

Signalons d'ailleurs qu'il existe de nombreux produits "mixtes" contenant à la fois le fongicide et l'insecticide qui permettent de réaliser le traitement contre les champignons et contre les altises.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A. PITHIOUD

Le Contrôleur Chargé des Avertissements Agricoles : P. LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur -gérant : L. BOUYX

DLP 21-8-64 333

P 392